



**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 3 juin 2025 à 19h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #6 - Charles Martin

Sont absentes:

- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #5 - Nathalie Leblanc

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

La municipalité rend hommage à des bénévoles, des certificats de reconnaissances sont remis à Mme Thérèse Côté Lampron, Mme Danielle Smith Gauthier et M Clément Gauthier

**2025-06-045**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2025
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 mai 2025
- 5 - LÉGISLATION
  - 5.1 - Adoption du règlement # 2025-001 « Règlement fixant le remboursement d'une partie des frais de non-résidents chargés par une autre municipalité pour les activités de loisir et culture pour l'année 2025»
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - Attribution de contrat de déneigement saison - 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
  - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
  - 7.2 - Rapport des comités municipaux
- 8 - VARIA
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2025-06-046 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2025**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**4 - FINANCES**

**2025-06-047 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 mai 2025**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 3 juin 2025;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 4 du mois de juin 2025

{SIGNATURE}

---

Suzie Constant  
Directrice générale, greffière-trésorière

**5 - LÉGISLATION**

**2025-06-048 5.1 - Adoption du règlement # 2025-001 « Règlement fixant le remboursement d'une partie des frais de non-résidents chargés par une autre municipalité pour les activités de loisir et culture pour l'année 2025 »**

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 mai 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mai 2025;

Il est proposé par: Charles Martin

Et appuyé par: Alexandre Talbot

QUE le règlement # 2025-001 concernant .les frais de non-résidents soit adopté.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

**6 - VOIRIE**

## 6.1 - Attribution de contrat de déneigement saison - 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2025-04-036, les membres du conseil municipal ont mandaté la directrice générale et greffière-trésorière responsable des procédures des soumissions et de l'ouverture des enveloppes pour l'appel d'offres système électronique octroyant le contrat pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission pour le contrat de déneigement 2025 dont les résultats sont les suivants :

	2025-2026 Prix du kilomètre	2026-2027	2027-2028
Les Entreprises Herb-Pe-Sem	3 597,50\$ 86 556\$ année	3 682,16\$ 88 593\$ année	3 755,94\$ 90 368\$ année
J.N.Francoeur	4 500,00\$ 108 270\$ année	4 800,00\$ 115 488\$ année	4 900,00\$ 117 894\$ année

Il est proposé par Monsieur Alexandre Talbot, appuyé par Monsieur Sylvain Plante et résolu

QUE la soumission la plus basse est conforme après vérification par la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE le contrat de déneigement 2025 soit remis au plus bas soumissionnaire : Les Entreprises Herb-Pe-Sem Ltée

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 7 - RAPPORT DES COMITÉS

### 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question de l'offre d'achat de Gaudreau.

### 7.2 - Rapport des comités municipaux

#### Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

#### Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

#### Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

#### Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

#### Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

**Comité de la culture, bibliothèque et Écho:**  
Rien à signaler

**8 - VARIA**

**9 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 16 et terminée à 19 h 22.

**2025-06-050 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 22, il est proposé par Sylvain Plante et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Greffière-trésorière